



Mer du Nord

Belgique

BRAY-DUNES

Le Village 1
ZUYDCOOTE

GHYVELDE

La Rosière 5
La Rosière 6

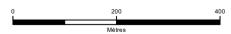


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES Bray-Dunes

Légende

Siège d'exploitation agricole	Zonage Lotissements
Niveau 1	Zone de préemption urbain
Niveau 2	Zonage archéologique
Niveau 3	Niveau 1 : Saisie systématique
Niveau 4	Niveau 2 : Seuil à 300 m2
Niveau 5	Niveau 3 : Seuil à 500 m2
Limite de commune	Niveau 4 : Seuil à 5000 m2
Zonage ZAC	

Echelle : 1:5 000



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT

© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes COTR 2022
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

